

# L'ADOPTION EN POLYNESIE ORIENTALE : UNE EPINE DANS LE PIED DE L'ANTHROPOLOGIE DE LA PARENTE POLYNESIENNE

Jean-Marc PAMBRUN

"L'adoption est non seulement commune mais généralisée. Sa survenance constitue la norme et c'est son absence qui requiert une explication." Paul Ottino (1)

Et nous voilà projetés d'emblée au coeur de notre sujet : Des îles Gilbert aux Tuamotu, de Hawaï à l'archipel de la Société, les Polynésiens adoptaient à tour de bras et adoptent encore à tel point que Paul Ottino nous confie que son développement actuel peut être qualifié «d'exorbitant» (2). L'adoption est en tout cas si répandue en Polynésie orientale que plusieurs ethnologues ont fini par la considérer comme étant une véritable institution. Du même coup – et c'est ce qui légitime l'existence de toute institution sociale – la généralisation de l'adoption a fait de celle-ci une norme. Deux questions néanmoins surgissent. Si la survenance de l'adoption constitue la norme, c'est-à-dire la règle, la loi qui est censée diriger le comportement de chacun, quelle est sa nature et quelle est sa finalité ? Et si, d'autre part, l'adoption elle-même revêt un caractère institutionnel, au sens d'une forme d'organisation sociale qui s'impose de fait à l'ensemble du groupe social et qui est destinée à durer dans le temps indépendamment de la volonté de ses membres, comment l'expliquer et quelle est sa fonction ? C'est à ces deux questions que nous tâcherons de répondre.

Mais comment se fait-il avant toutes choses que l'ethnologie semble avoir autant de difficultés à en rendre compte ? C'est que l'anthropologie de la parenté polynésienne recèle des pièges. Des pièges pour l'anthropologue lui-même qui se perd dans les dédales théoriques d'une discipline qui cherche désespérément à se singulariser alors que les faits lui sont franchement hostiles. Mais aussi - par ricochet - des pièges pour le lecteur non averti qui cherche à déceler dans le langage ésotérique de la parenté une quelconque vérité utile et pratique, sans pour autant y parvenir. Mais alors quels sont ces pièges ? Comment les reconnaître ? Pour cela, il faut pénétrer dans les sous-bois de l'anthropologie de la parenté en s'alliant deux guides que les scientifiques ont récusés depuis fort longtemps, mais qui peuvent, à nous,

nous rendre encore de précieux services : le bon sens et l'intuition.

## La parenté des anthropologues

Commençons par nous avancer sur le domaine de la parenté. Ce n'est pas très réjouissant mais il faut bien en passer par là. Que l'on se rassure tout de même, il y en a de pires : celui des mythes par exemple. Le terrain de la parenté est envahi d'ethnologues intarissables depuis que Claude Lévi-Strauss l'a marqué de son empreinte en écrivant un ouvrage intitulé *Les structures élémentaires de la parenté* dont tout le monde s'accorde à reconnaître l'influence considérable qu'il a exercé – et qu'il exerce encore – sur la pensée anthropologique.

Mieux vaut éviter de s'attarder sur la complexité de ce livre dans lequel même les spécialistes ne s'aventurent qu'avec précaution, et se fier à un observateur attentif et caustique à souhait pour nous le commenter : il s'agit de Pierre Clastres, l'auteur de *La Société contre l'Etat* (3). Pour lui, il demeure une vraie question que l'anthropologie structurale a laissée sans réponses et qu'il a posée dans un article qu'il rédigea quelques jours avant sa mort : «*Le discours sur la parenté est-il un discours sur la société ? La connaissance du système de parenté de telle tribu nous renseigne-t-elle sur sa vie sociale ? Nullement, nous dit-il : lorsqu'on a bien dépiauté un système de parenté, on n'est guère avancé dans la connaissance de la société qui le met en oeuvre, on se trouve encore sur le seuil.*» (4)

A quoi servent donc les relations de parenté dans les sociétés traditionnelles ? Les structuralistes répondent invariablement : à codifier la prohibition

(1) Paul Ottino : *Rangiroa. Parenté étendue, résidence et terres dans un atoll polynésien*, éditions Cujas, Paris, 1972, p. 344.

(2) Ibid, p. 440.

(3) Editions de Minuit, Paris, 1974.

(4) Pierre Clastres : "Les marxistes et leur anthropologie" in *Libre*, Petite Bibliothèque Payot, éd. Payot, Paris, 1978, (135-149), p. 137.